

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze avril à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Isabelle GAYRAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2019, affichée en mairie et sur les lieux habituels et transmise aux élus le même jour.

ORDRE DU JOUR

- Démission d'un conseiller municipal
- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- BUDGET COMMUNAL : approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018
- BUDGET COMMUNAL : affectation du résultat 2018
- BUDGET COMMUNAL : budget primitif 2019
- BUDGET COMMUNAL : vote des trois taxes
- BUDGET COMMUNAL : vote des subventions aux associations et organismes
- BUDGET COMMERCES : approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018
- BUDGET COMMERCES : affectation du résultat 2018
- BUDGET COMMERCES : budget primitif 2019
- Questions diverses

Composition légale du Conseil Municipal : 15 - Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 - Mandats : 1

Etaient présents : Madame GAYRAUD Isabelle, Maire

Mesdames DAKOUMI Hélène, LABOURGADE Christelle, GARRAUD Danielle, DELSOUC Marie-Claude, DESPEYROUX Sonia, FERVEL Claire et Messieurs GUALANDRIS Claude, ANTONY Maxime, COURTEMANCHE Jean-Marie, DESSOLIN Maurice, CONSOLINO Philippe et JOUVE Denis

Etait absente excusée ayant donné pouvoir : Madame ANDRIEUX Corinne à Monsieur CONSOLINO Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur ANTONY Maxime

2019/04-01 – DEMISSION VOLONTAIRE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

ADOPTE

Votants : 14	Abstentions : 0	Exprimés : 14	Pour : 14	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Madame le Maire rappelle que par courrier recommandé reçu le 04 avril 2019, **Monsieur VIALAS Roger** l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter de cette date.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de la Région Occitanie en a été informé.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Madame FERVEL Claire, suivant immédiat sur la liste « Notre Village Autrement » dont faisait partie Monsieur VIALAS Roger lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseiller municipal.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil Municipal.

2019/04-02 – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL				
ADOPTE				
Votants : 14	Abstentions : 0	Exprimés : 14	Pour :14	Contre : 0

Madame FERVEL Claire est installée en qualité de conseillère municipale, suite à la démission de Monsieur VIALAS Roger en date du 04 avril 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROCLAME que Madame FERVEL Claire, née le 27/01/1977 à MENDE (48), domiciliée 6 rue du vieux Vacquiers à VACQUIERS (31340) est désignée pour faire partie des commissions communales suivantes :

- Finances et du personnel,
- Urbanisme – Assainissement – environnement – voirie- bâtiments et équipements communaux,
- Ecole-Cantine-Garderie,
- Rédaction du Bulletin Magdelainois,

et aux instances extérieures :

- Remplaçante (en cas d'absence du Maire) à la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'Incinérateur de Bessières),

Déléguée communautaire titulaire (Communauté de Communes Val Aïgo de Villemur-sur-Tarn

2019/04-03: BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018				
ADOPTE				
Votants : 14	Abstentions : 0	Exprimés :14	Pour : 12	Contre : 2

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal doit :

*Entendre, débattre et arrêter le compte de gestion 2018 du comptable public afférent au budget de la commune,

*Examiner et approuver le compte administratif 2018 afférent au budget communal.

L'approbation du compte administratif devant être réalisée en son absence, Madame le Maire se retire et le conseil municipal est présidé par Monsieur ANTONY Maxime, adjoint et secrétaire de séance,

Monsieur ANTONY Maxime propose d'arrêter le compte administratif afférent au budget communal, pour l'exercice 2018, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT EXERCICE 2017	PART affecté à l'investissement exercice 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE de l'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	-127 473.69€		74 045.23€	-53 428.46€
FONCTIONNEMENT	438 355.14€	-130 000.00€	57 891.53€	366 246.67€
TOTAL	310 881.45€	-130 000.00€	131 936.76€	312 818.21€

Après en avoir délibéré et après examen du compte de gestion, étude du compte administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats,

le conseil municipal décide en ce qui le concerne :

***d'APPROUVER** le compte de gestion 2018 établi par le comptable public,

***d'APPROUVER** les résultats 2018 et d'adopter le compte administratif 2018, qui est conforme au compte de gestion 2018 établi par le comptable public,

***de DONNER** mandat à Madame le Maire pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

2019/04-04 : BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018

ADOPTE

Votants : 14	Abstentions : 2	Exprimés : 14	Pour : 12	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2018 pour le budget de la commune,

Considérant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 57 891.53€

- un excédent d'investissement de : 74 045.23€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2018	57 891.53€
Résultats antérieurs reportés 2017	308 355.14€
RESULTATS A AFFECTER	366 246.67€
SOLDE d'exécution d'investissement	-53 428.46€
Solde des restes à réaliser	0
AFFECTATION	312 818.21€
Affectation en réserves R 1068 en investissement	150 000.00€
Report en fonctionnement R 002	162 818.21€

2019/04-05 : ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2019

ADOPTE

Votants : 14	Abstentions : 0	Exprimés : 14	Pour : 12	Contre : 2
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu l'avis de la commission « finances » réunie le 01 avril 2019,

Vu la délibération n°2019/04-03 adoptant le compte administratif de l'année 2018,

Vu la délibération n° 2019/04-04 approuvant l'affectation des résultats 2018,

CONSIDERANT le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De VOTER le budget Primitif 2019 de la commune :

*par chapitre pour la section de fonctionnement

*par chapitre pour la section d'investissement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	
CREDITS VOTES	1 413 418.98€	1 047 172.31€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00€	366 246.67€
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 413 418.98€	1 413 418.98€
	INVESTISSEMENT	
CREDITS VOTES	292 494.57€	345 923.03€
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	53 428.46€	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	345 923.03€	345 923.03€
TOTAL DU BUDGET	1 759 342.01€	1 759 342.01€

2019/04-06 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

ADOPTE				
Votants : 14	Abstentions : 2	Exprimés : 14	Pour : 12	Contre : 0

Comme chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1379- 1407 et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Après analyse du budget primitif 2019, le conseil municipal

DECIDE

***de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.**

Les taux 2019 seront donc reconduits à l'identique sur 2018 à savoir :

	Taux 2019
TAXE HABITATION	20.37 %
TAXE FONCIERE (BATI)	12.11 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	97.52 %

2019/04-07 : BUDGET COMMUNAL : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

ADOPTE				
Votants : 11	Abstentions : 0	Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les demandes de subvention présentées par les Associations et autres organismes, et définir le montant des subventions à attribuer à chacun pour l'exercice 2019.

Hors de la présence de Madame GARRAUD Danielle, trésorière de l'Association « Gym Santé », de Madame LABOURGADE Christelle, trésorière de l'Association « A l'heure anglaise » et de Monsieur GUALANDRIS Claude, président de l'Association Communal de Chasse,

**Après avoir délibéré, unanimement
le Conseil Municipal,**

PRECISE que :

* les subventions sont accordées pour venir en aide aux charges de fonctionnement des associations.

DECIDE d'accorder aux associations ci-dessous dénommées, les subventions dans la limite des montants suivants :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES	Subvention allouée2019
ECOLE DE FOOT LA MAGDELAINE SUR TARN/MONTJOIRE (EF2M)	1 100.00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 000.00 €
GYM SANTE	1 300.00 €
ASSOCIATION DES JEUNES MADGELAINOIS	6 500.00 €
ASSOCIATION MAGDELAINOISE TOUS EN SCENE	1 300.00 €
ASSOCIATION « 1,2,3... NOUNOU ET MOI »	450.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	850.00 €
CLUB BOULISTE MAGDELAINOIS	1 300.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	3 600.00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE PECHE	1 300.00 €
AFM TELETHON	50.00 €
France ADOT 31	50.00 €
LE LAURIER ROSE	50.00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
ASSOCIATION SCLEROSES EN PLAQUES	50.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE Adrienne BOLLAND	500.00 €
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS 31	150.00 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	50.00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA HAUTE GARONE	50.00 €
TENNIS CLUB LAYRAC SUR TARN	1 000.00 €
MEDECINS SANS FRONTIERE	50.00 €
LES RESTOS DU CŒUR	150.00 €
LES ARPETTES	250.00 €
A L'HEURE ANGLAISE	1 000.00 €

2019/04-08 : BUDGET COMMERCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

ADOPTE

Votants : 13	Abstentions : 1	Exprimés : 13	Pour : 11	Contre : 1
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le conseil municipal doit :

*Entendre, débattre et arrêter le compte de gestion 2018 du comptable public afférent au budget Commerces,

*Examiner et approuver le compte administratif 2018 afférent au budget Commerces.

L'approbation du compte administratif devant être réalisée en son absence, Madame le Maire se retire et le conseil municipal est présidé par Monsieur ANTONY Maxime, adjoint et secrétaire de séance,

Monsieur ANTONY Maxime propose d'arrêter le compte administratif afférent au budget commerces, pour l'exercice 2018, comme suit :

BUDGET COMMERCES	RESULTAT EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE de l'EXERCICE 2018
INVESTISSEMENT	-19 247.93 €	- 9 583.21€	-28 831.14€
FONCTIONNEMENT	- 7 397.70€	-1 983.37€	-9 381.07€
TOTAL	-26 645.63€	-11 566.58€	-38 212.21€

Après en avoir délibéré et après examen du compte de gestion, étude du compte administratif, vérification de la conformité des deux documents et débats,

le conseil municipal décide en ce qui le concerne :

- *d'**APPROUVER** le compte de gestion 2018 établi par le comptable public,
- *d'**APPROUVER** les résultats 2018 et d'adopter le compte administratif 2018, qui est conforme au compte de gestion 2018 établi par le comptable public,
- *de **DONNER** mandat à Madame le Maire pour toute opération en lien avec l'exécution des points précédents.

2019/04-09 : BUDGET COMMERCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018				
ADOPTE				
Votants : 14	Abstentions : 1	Exprimés : 14	Pour : 12	Contre : 1

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2018 pour le budget commerces,

Considérant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : -9 381.07€

- un déficit d'investissement de : -28 831.14€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2018	-1 983.37€
Résultats antérieurs reportés 2017	-7 397.70€
RESULTATS A AFFECTER	-9 381.07€
SOLDE d'exécution d'investissement	-28 831.14€
Solde des restes à réaliser	0
AFFECTATION	-38 212.21€
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0
Report en fonctionnement R 002	-38 212.21€

2019/04-10 : ADOPTION DU BUDGET COMMERCES : BUDGET PRIMITIF 2019				
ADOPTE				
Votants : 14	Abstentions : 1	Exprimés : 14	Pour : 12	Contre : 1

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu l'avis de la commission « finances » réunie le 01 avril 2019,

Vu la délibération n°2019/04-08 adoptant le compte administratif de l'année 2018,

Vu la délibération n° 2019/04-09 approuvant l'affectation des résultats 2018,

CONSIDERANT le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De VOTER le budget Primitif 2019 des commerces :

*par chapitre pour la section de fonctionnement

*par chapitre pour la section d'investissement comme suit :

BUDGET ANNEXE COMMERCES	DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	
CREDITS VOTES	21 881.76€	31 262.83€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 381.07€	0.00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	31 262.83€	31 262.83€
	INVESTISSEMENT	
CREDITS VOTES	11 400.00€	40 231.14€
SOLDE INVESTISSEMENT REPORTE	28 831.14€	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	40 231.14€	40 231.14€
TOTAL DU BUDGET	71 493.97€	71 493.97€

Questions diverses : néant